

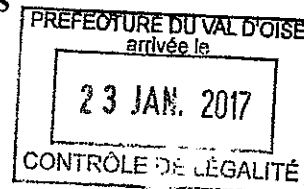


Mairie de GADANCOURT

12, place de l'Eglise
95450 GADANCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2017



Convocation le 09 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept janvier, les Membres du Conseil Municipal, convoqués par M. Michel NOURY, Maire, se sont réunis à 20 heures 45, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Michel NOURY.

Présents : Mesdames Perrenot Florence, Visbecq Isabelle, et MM Ricci Bruno, Daniel Fath et Damour Patrick.

Mme Visbecq est nommée secrétaire de séance.

Objet Ouverture du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire précise que le débat ouvert lors de cette séance peut être poursuivi, si nécessaire, lors de séances ultérieures, surtout si le PADD devait être amendé, par exemple en cas d'évolution du zonage et / ou de la consommation de l'espace. La Commission Urbanisme, accompagnée par le bureau d'études Géostudio, a débuté la préparation du PADD dès le début d'année 2016.

Préalablement à la présente séance, Monsieur Bailleul (Géostudio) a proposé, aux membres de la commission urbanisme, une grille permettant à chacun de mesurer et commenter l'importance des orientations, objectifs, principes d'aménagement présentés par thématique : paysage, formes urbaines - énergie, typologie des logements, environnement, mobilité, démographie.

Le débat ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme, porte, entre autres, sur les sujets suivants :

- Pérennisation de sa population
- Cadre paysager à préserver
- Accompagner et pérenniser les activités économiques

Le Maire ayant rappelé les objectifs fixés dans la délibération du 21 janvier 2015 prescrivant l'élaboration du PLU

Sur la base des réunions de travail de la Commission Urbanisme, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Le Conseil Municipal **VALIDE** les trois axes principaux sur les principales orientations qui étaièrent le PLU, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Axe1 : Une commune accueillante souhaitant conserver son cadre de vie

- 1) Conforter le nombre d'habitants sur la commune
- 2) Optimiser et renouveler légèrement le parc de logements
- 3) Réfléchir à un développement harmonieux de l'espace bâti

Axe2 : Un cadre paysager et environnemental d'exception à préserver

- 1) Préserver l'identité paysagère de la commune
- 2) Protéger la trame verte et bleue

Axe 3 : Une économie à pérenniser et à accompagner

- 1) Accompagner les activités du golf et du restaurant
- 2) Accompagner l'évolution des activités agricoles et équestres

Fait à Gadancourt, le 17 janvier 2017.

Le Maire
Michel NOURY

